



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 13 mars 2025

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**Présents** : La pro-maire Annick D'Amours, la conseillère Jennifer Ouellet et le conseiller Benoit Harton

La conseillère Virginie St-Pierre-Gagné assiste à la réunion en visioconférence.

**Absents** : La mairesse Louise Chamberland, la conseillère Chantal Boily et le conseiller Cédric Valois-Mercier

Également présent : Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoqué et signifié légalement suivant la Loi, le 6 mars 2025 par la mairesse Louise Chamberland et tenue le 13 mars 2025 à 17 h 35 à l'Édifice de la mairie. La réunion débute à 17 h 42.**

Les membres présents à la séance à 17 h 42 et formant quorum, la pro-maire Annick D'Amours déclare la séance ouverte.

**088.03.25**

**2. DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**CONSIDÉRANT** les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal, conformément à l'article 156 du CMQ ;

**CONSIDÉRANT** l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du Rapport de signification.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE** déclarer que la séance extraordinaire sera tenue selon l'ordre du jour.

**089.03.25**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et la pro-maire Annick D'Amours en fait la lecture :

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Remplacement des fluorescents des édifices municipaux
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

**ATTENDU QUE** les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la proposition de l'ordre du jour ci-haut mentionné.

090.03.25

**4. REMPLACEMENT DES FLUORESCENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** le système d'éclairage des bâtiments municipaux est pour la plupart avec des tubes fluorescents ;

**CONSIDÉRANT QUE**, Hydro-Québec subventionne les municipalités pour le passage de système d'éclairage fluorescents à DEL, à la hauteur de 66 % des coûts, afin d'optimiser la consommation d'électricité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jennifer Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'ACCORDER** le contrat à Volt-Ampère au montant de 34 959,60 \$ avant taxes pour la réalisation des travaux incluant de faire la demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention d'Hydro-Québec Solution efficaces.

**D'AUTORISER** le directeur général Louis-Philippe Caron, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme la demande d'aide financière et tout document utile et nécessaire en rapport avec ce programme pour donner plein effet à la présente résolution.

**QUE** la présente dépense soit financée de la manière suivante :

Subvention Hydro-Québec : 23 920 \$

Un montant de 4 679,60 \$ plus les taxes applicables à même le fonds réservé Édifice mairie (59 15900 004).

Un montant de 1 600 \$ plus les taxes applicables à même le surplus accumulé Parc de la Côte-des-Chats [59 11100 002].

Un montant de 4 760 \$ plus les taxes applicables par un emprunt au fonds de roulement pour un terme de 5 ans.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

091.03.25

**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items de l'ordre du jour ont été discutés ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Benoit Harton et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance extraordinaire soit levée à 17 h 45.

\_\_\_\_\_  
Annick D'Amours  
Pro-maire

\_\_\_\_\_  
Louis-Philippe Caron  
Directeur général

Je, Annick D'Amours, pro-maire, atteste par la présente signature que cela équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions que contient le procès-verbal au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Annick D'Amours, pro-maire